



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 15693

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que de nombreux enseignants s'inquiètent au sujet des perspectives de réforme de l'enseignement secondaire. Les enseignants du lycée Jean-Zay de Jarny ont ainsi organisé une grande assemblée générale au cours de laquelle ils ont entre autres souhaité l'abandon du projet de démantèlement des voies, séries et disciplines, le maintien de véritables filières technologiques et le maintien des FP, l'abandon de tout projet d'éclatement du système scolaire et le maintien de programmes nationaux, le maintien du baccalauréat comme examen véritablement national et anonyme, ce qui exclut le recours au contrôle continu et aux notes de personnalité. Compte tenu de l'importance de ce problème, elle souhaiterait qu'il veuille bien lui préciser ses orientations en la matière.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a engagé une consultation de très grande ampleur sur les enseignements en lycée afin de les adapter aux exigences de notre temps. A partir du rapport et des propositions de MM. Edgar Morin et Philippe Meirieu, qui ont été rédigés pour faire la synthèse de cette consultation, le ministre a exposé devant les commissions parlementaires concernées les grands principes qu'il a retenus pour l'organisation et le contenu des études en lycée. Le lycée doit préparer efficacement soit l'entrée dans l'enseignement supérieur, soit l'accès à la vie professionnelle ; il doit assurer la prise en compte de tous les talents en garantissant l'égalité des chances pour tous les élèves. Ceci passe notamment par une orientation progressive fondée sur des critères positifs et conçue de manière à permettre des réorientations éventuelles. Les programmes d'enseignement vont être revus en privilégiant davantage les connaissances de base, les apprentissages fondamentaux et la maîtrise des savoirs appuyée sur de meilleures liaisons entre les disciplines. Les horaires globaux d'enseignement seront réduits afin de pouvoir dégager du temps pour l'aide individualisée aux élèves et les travaux personnels encadrés. Enfin, la diversité actuelle des voies de formations générales, technologiques, professionnelles, sera maintenue. Ces orientations ont été soumises pour consultation à l'association des présidents de région, aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs. Les fédérations syndicales représentatives des personnels de lycées ont été consultées, ainsi que les différentes associations de professeurs spécialistes concernées, par exemple l'association des professeurs d'histoire et géographie, et le Conseil national des programmes est saisi. Ces principes doivent trouver rapidement une traduction dans des textes réglementaires qui préciseront dans le détail les modifications à apporter afin de mettre en place les nouvelles structures pédagogiques du lycée.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15693

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 1998, page 3213

**Réponse publiée le** : 9 novembre 1998, page 6144